



## Pension alimentaire3.....

Par **STIFF Charlène**, le 14/11/2008 à 16:45

ma mère m'aillant mise à la porte il y a peu (je précise que je suis majeur) je vis actuellement chez ma grand-mère. Mon père verse une pension alimentaire à cette dernière mais ma mère ne paye rien, je trouve sa inadmissible je souhaiterai donc savoir ce que je pourrai faire pour qu'elle participe à mon éducation. si vous pouviez me répondre rapidement... merci

Par **Marion2**, le 14/11/2008 à 18:25

Bonjour,

Vous saisissez le JAF en recommandé AR pour demander que la pension alimentaire vous soit versée directement et voyez avec votre papa.

De plus, si vous êtes sans emploi ou étudiante, vous pouvez faire également une demande de pension alimentaire à votre mère (par l'intermédiaire du JAF).

Coridalement